

LE TEMPS

Enquête Mardi 10 juillet 2012

Abeilles: la faillite de l'évaluation des pesticides

Par Stéphane Foucart, *Le Monde*

La faillite de l'évaluation des pesticides sur les abeilles Les tests pratiqués sur la nouvelle génération de produits sont inadaptés et tous les scientifiques le savent

Le coupable est-il plutôt l'incompétence ou l'accumulation de conflits d'intérêts ? Impossible de trancher. Mais la question est désormais posée : comment des tests d'évaluation des risques pour l'abeille, notoirement déficients, ont-ils pu être utilisés pendant près de vingt ans pour homologuer les dernières générations d'insecticides ? Après avoir été autorisés depuis le début des années 1990, tous (Gaucho, Régent...) ont été au centre d'intenses polémiques avant d'être retirés, au moins partiellement, du marché... Le dernier en date, [le Cruiser, vient d'être interdit par la France](#) sur le colza, une décision attaquée par son fabricant, Syngenta.

Cette défaillance est d'autant plus troublante que certains de ces tests d'évaluation ont été remis à jour en 2010, c'est-à-dire tout récemment. Leur mise en cause ne vient pas d'un rapport de Greenpeace ou des Amis de la Terre, mais d'un avis de l'[Autorité européenne de sécurité des aliments](#) (EFSA). Jamais, sans doute, celle-ci n'aura endossé un document aussi embarrassant. Paru fin mai, ce texte technique de 275 pages est d'ailleurs passé à peu près totalement inaperçu...

DES «FAIBLESSES MAJEURES»

Pourquoi un tel rapport ? Saisie par la Commission européenne, l'EFSA a mandaté un groupe d'une quinzaine de scientifiques (en partie extérieurs à l'agence) pour expertiser les procédures standard, par lesquelles sont évalués les risques des pesticides sur les abeilles. Conclusion : ces protocoles ont été conçus pour évaluer les effets indésirables des pesticides pulvérisés et sont inadaptés aux insecticides dits «systémiques» – utilisés en enrobage de semences ou en traitement des sols –, qui imprègnent l'ensemble de la plante au cours de son développement.

De manière générale, explique le rapport, «les expositions prolongées et intermittentes ne sont pas évaluées en laboratoire», pas plus que «l'exposition par inhalation et l'exposition des larves». Les calculs d'exposition des insectes sont systématiquement biaisés : ils ne tiennent pas compte de l'eau exsudée par les plantes traitées, avec laquelle les insectes sont en contact. Ils ne considèrent pas non plus les poussières produites par les semences enrobées au cours de la période des semis...

«De même, ajoute le rapport, les effets des doses sublétales ne sont pas pleinement pris en compte par les tests standard conventionnels.» Ces faibles doses ne tuent pas directement les abeilles, mais peuvent par exemple altérer leur capacité à retrouver le chemin de leur ruche, comme l'a récemment montré [une étude conduite par Mickaël Henry \(INRA\)](#) et publiée [le 30 mars dans la revue Science](#).

Les tests standard réalisés en champ sont eux aussi critiqués. Colonies trop petites, durée d'exposition trop courte... Des effets délétères, mêmes détectés, s'avèrent souvent non significatifs en raison du trop faible nombre d'abeilles utilisées.

Ce n'est pas tout. Des «faiblesses majeures» sont pointées par les rapporteurs, comme la taille des champs traités aux insecticides testés. Les ruches enrôlées sont en effet placées devant une surface test de 2 500 m² à un hectare en fonction de la plante. Or, explique le rapport, ces superficies ne

représentent que 0,01 % à 0,05 % de la surface visitée par une butineuse autour de sa ruche... Dès lors, l'exposition au produit est potentiellement plusieurs milliers de fois inférieure à la réalité, notamment dans le cas où les abeilles seraient situées dans des zones de monoculture intensive recourant à ce même produit.

En outre, poursuit le rapport, les abeilles devraient être testées pour déterminer si de faibles doses du produit ont déclenché des maladies dues à des virus ou des parasites... [De récents travaux, conduits par Cyril Vidau \(INRA\) et publiés en juin 2011 dans la revue PLoS One](#), ont en effet montré des synergies entre le fipronil (Régent), le thiaclopride (un néo-nicotinoïde) et la nosébose, une maladie commune de l'abeille...

Ces manquements sont, selon l'expression d'un apidologue français qui a requis l'anonymat, chercheur dans un organisme public, «un secret de polichinelle». De longue date en effet, le renforcement de ces «lignes directrices» et autres protocoles standardisés est demandé par des apiculteurs et les associations de défense de l'environnement. En vain. Et ce, malgré un nombre toujours plus grand d'études publiées dans les revues scientifiques depuis le milieu des années 2000, qui mettent en évidence leurs lacunes.

DE «GÉNÉREUX SPONSORS»

Pourquoi une telle inertie ? Comment, et par qui, sont élaborés ces protocoles de test suspectés de grave myopie ? «En 2006, nous nous sommes posés, un peu tardivement il est vrai, la question de savoir comment étaient homologuées au niveau européen les substances que nous suspectons d'être la cause principale du déclin des abeilles, raconte Janine Kievits, une apicultrice belge, membre de la [Coordination apicole européenne](#). En lisant les annexes de [la directive européenne sur les phytosanitaires](#), nous avons remarqué que les lignes directrices de ces tests étaient notamment édictées par l'[Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes](#) [EPPO].» D'autres lignes directrices sont édictées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sont complémentaires de celles de l'EPPO.

Celle-ci est une organisation intergouvernementale d'une cinquantaine d'Etats membres, basée à Paris. «La question des abeilles est une toute petite part de notre activité», déclare [Ringolds Arnitis](#), son directeur général. N'ayant pas d'expertise en interne, l'EPPO délègue à une autre structure – l'[International Commission on Plant-Bee Relationships](#) (ICPBR) – le soin d'élaborer les éléments de base de ces fameux tests standardisés.

L'ICPBR, quant à elle, est une structure quasi informelle créée en 1950 et domiciliée à l'université de Guelph (Canada). «Lorsque nous avons appris que cette organisation se réunissait pour réformer les fameux tests standardisés, nous nous sommes rendus à la conférence, raconte Mme Kievits. [C'était à Bucarest, en octobre 2008.](#)»

La petite délégation de trois apiculteurs assiste donc à la réunion. Première surprise, raconte Janine Kievits, «les discussions commencent par une allocution pour remercier les généreux sponsors : BASF, Bayer CropScience, Syngenta et DuPont». Contacté par Le Monde, le groupe de travail de l'ICPBR sur la protection de l'abeille confirme le soutien financier des principaux fabricants de pesticides. Mais ajoute que la source principale de financement était les frais de participation à la conférence. Et que «sans ces financements extérieurs, le montant des frais de participation aurait été plus élevé», empêchant ainsi «une participation maximale de délégués non issus de l'industrie».

«C'ÉTAIT À TOMBER MORT !»

Les trois apiculteurs assistent tout de même au compte rendu des groupes de travail sur la mise à jour des tests standardisés. «Nous étions dans une ambiance très cordiale, avec des gens très avenants qui proposaient des choses radicalement inacceptables, estime Mme Kievits. Pour ne donner qu'un exemple, l'un des calculs de risque présenté revenait à définir un produit comme 'à bas risque' dès

lors que l'abeille n'est pas exposée à la «dose létale 50» chronique [qui tue 50 % d'une population exposée sur une longue période]. Donc le produit est 'à bas risque' s'il ne tue que 49 % des abeilles ! Pour nous, c'était simplement incroyable. C'était à tomber mort !»

Sur plusieurs points comparables, les apiculteurs demandent la possibilité d'envoyer des commentaires, dans l'espoir de faire changer les recommandations finales du groupe de travail. «Nous avons adressé nos commentaires dans les quinze jours, mais pas un n'a été retenu», explique Mme Kievits. Ces mêmes critiques ont été adressées, en copie, aux agences ad hoc des Etats membres de l'EPPO. Aucune n'a répondu, à l'exception de l'[Agence suédoise des produits chimiques \(KEMI\)](#). Dans un courrier dont Le Monde a obtenu copie, deux écotoxicologues de l'agence scandinave disent adhérer «pleinement» aux commentaires pourtant acerbes des apiculteurs...

Pourquoi l'ICPBR n'a-t-il pas retenu les demandes des apiculteurs ? «Les recommandations finales du groupe sont basées sur une approche de consensus, avec l'obtention d'un accord en séance plénière», explique-t-on à l'ICPBR. Cette approche consensuelle place de facto les recommandations issues de l'organisation entre les mains de l'industrie. Car l'ICPBR est ouverte à toute participation et les firmes agrochimiques y sont très représentées. En 2008, sur les neuf membres du groupe sur la protection de l'abeille, trois étaient salariés de l'industrie agrochimique, une était ancienne salariée de BASF et une autre future salariée de Dow Agrosciences.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au cours de [sa dernière conférence, fin 2011 à Wageningen \(Pays-Bas\)](#), sept nouveaux groupes de travail ont été constitués sur la question des effets des pesticides sur les abeilles, tous dominés par des chercheurs en situation de conflits d'intérêts. La participation d'experts employés par des firmes agrochimiques ou les laboratoires privés sous contrat avec elles, y oscille entre 50 % et 75 %. Les autres membres sont des experts d'agences de sécurité sanitaires nationales ou, plus rarement, des scientifiques issus de la recherche publique. Les fabricants de pesticides jouent donc un rôle déterminant dans la conception des tests qui serviront à évaluer les risques de leurs propres produits sur les abeilles et les pollinisateurs.

En 2009, quelques mois après la conférence de Bucarest, les recommandations finales de l'ICPBR sont remises à l'EPPO. Mais avant d'être adoptées comme standards officiels, elles sont soumises à l'examen d'experts mandatés par chaque Etat membre de l'EPPO. Ces experts sont-ils en situation de conflit d'intérêts ? Sont-ils compétents ? Impossible de le savoir. «La liste de ces experts n'est pas secrète : elle est accessible aux gouvernements de nos Etats membres qui le souhaitent, mais elle n'est pas rendue publique», précise Ringolds Arnitis. [En 2010, les nouvelles lignes directrices](#) sont adoptées par les Etats membres de l'organisation et publiées dans [EPPO Bulletin](#).

Le jugement des experts mandatés par les Etats membres de l'EPPO pose quelques questions. Dans le cas de la Suède, l'expert représentant ce pays, issu du ministère de l'agriculture, a approuvé les nouveaux standards alors que deux de ses pairs de l'Agence suédoise des produits chimiques venaient, par lettre, d'apporter leur soutien aux commentaires critiques de la Coordination apicole européenne. Le jugement des experts varie donc largement selon leur employeur...

Et la France ? L'approbation des nouveaux standards de 2010 s'est faite sous la supervision d'une écotoxicologue de la Direction générale de l'alimentation ([ministère de l'agriculture](#)) – qui représente la France à l'EPPO. Or, cette scientifique participait aux travaux de l'ICPBR et n'est autre que la principale auteure des recommandations soumises... Elle a donc expertisé et approuvé son propre travail. Ancienne employée de Syngenta (ex-Novartis), elle est ensuite passée par différents organismes publics (INRA, Afssa, ministère de l'agriculture). Elle est, aujourd'hui, employée par l'agrochimiste Dow Agrosciences.

LE TEMPS © 2012 **Le Temps SA**